

Sasu radiée et liquidée

Par Pvwintage23, le 23/05/2019 à 17:41

Bonjour,

j'ai radié et liquidé ma sasus en Août 2018.

Sur les conseils de mon expert comptable, j'ai Vendu l'ensemble du matériel, procédé au licenciement « économique » de ma salariée Et procédé au règlement des dettes et dernières factures.

crpendant, j'ai reçu cette semaine la visite d'un clerc assermenté qui m'a donné une « signification de contrainte » à la demande de pôle emploi.

me signifiant que la SASU dit 4030€, dont 197€ de majoration, article a444-31 97,09€ et 72,73€ pour le coût du présent acte.

soit au total 4030€,17€

Après contact avec mon ancien comptable, il s'avère que ma sasus doit effectivement 3662€ de contribution au financement de l'allocation de sécurisation professionnelle.

ma société étant radiée et liquidée et bilan fait depuis des mois, comment puis-je régler cette déconvenue ?

le comptable me dit que c'est une erreur de sa part, mais que cela n'aura pas changé grand chose.

sauf que je me retrouve avec une dette de 4000€ et des papiers dont je ne comprends pas grand chose.

je peux accepter de régler ou faire opposition....

j'étais le liquidateur pour infos.

et je n'ai reçu aucun courrier ni recommandé !

que me conseillez-vous de faire ??

quelle démarche adopter ? Comment faire et que faire ???

merci